



problème de carte grise avec le vendeur professionnelle

Par **solomon**, le **06/08/2010** à **13:43**

Bonjour,

J'ai acheté une voiture le 28 mai 2010 dans une casse automobile et je n'ai toujours pas reçu la carte grise cela fais plus de 2 mois que j attend. J'ai la déclaration de cession du véhicule, le contrôle technique et la photocopie d déclaration de cession du véhicule du concessionnaire a la casse automobile avec la photocopie de la carte grise de l'ancienne propriétaire qui la vendu au concessionnaire. Mais a chaque fois que je vais ou que j'appelle pour savoir ou en est la carte grise il me raconte n'importe quoi un jour il me dis qu'il manque des papiers un jour il me dis que l'ancienne propriétaire a perdu la carte grise. J'ai passé les 2 mois d attente de mon assurance depuis le 01 Aout elle n'est plus assuré dont je ne peux plus l'utilisé.

Que puis-je faire contre ce litige?

Merci de votre Réponse.

Cordialement.

Par **Domil**, le **12/08/2010** à **15:31**

Vous avez payé le véhicule sans avoir la carte grise ?

Vous avez roulé sans avoir de carte grise ...

Vous avez acheté un véhicule sans avoir la preuve qu'elle appartenait au vendeur, apparemment.

Vous avez évidemment vérifié, avant l'achat, que la voiture n'était pas gagée

C'est de l'inconscience ou un mépris pour la loi ?

Il me semblait que les véhicules vendues à une casse étaient voués à la destruction et n'étaient plus immatriculables, même en cas de cession.

Il me semblait aussi qu'on achète un véhicule à une personne titulaire de la carte grise

Par **razor2**, le **12/08/2010** à **16:52**

Bonjour, vous écrivez une LRAR au vendeur en lui laissant une semaine pour vous adresser la carte grise, faute de quoi vous déposerez un recours contre lui au Tribunal d'Instance en annulation de la vente avec demande de dommages et intérêts. Ca devrait le faire bouger...

Par **Gerard A.**, le **26/07/2016** à **23:53**

il me semble qu'on peut déclarer la carte grise perdue à la préfecture , un ami est passé par une société spécialisée en carte grise <http://www.votre-carte-grise.com/> qui a réussi à refaire une carte grise après la vente... il y a des personnes qui perdent la carte grise signée lors de la vente...

Par **Gerard Ad.**, le **26/07/2016** à **23:56**

il me semble qu'on peut déclarer la carte grise perdue à la préfecture , un ami est passé par une société spécialisée en carte grise <http://www.votre-carte-grise.com/> qui a réussi à refaire une carte grise après la vente... il y a des personnes qui perdent la carte grise signée lors de la vente...